

## **Note de service**

<b>Destinataires :</b>	Partenaires pour la prestation de services d'Emploi Ontario
<b>Expéditeur :</b>	Andrew Irvine, sous-ministre adjoint (A) Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences
<b>Date :</b>	Le 28 janvier 2021
<b>Objet :</b>	Transformation des services d'Emploi Ontario – Phase de prestation

---

J'ai le plaisir de vous informer que l'Ontario amorce une nouvelle étape importante dans l'actuelle refonte de ses services d'emploi.

Comme prévu, la dernière phase de la Transformation des services d'Emploi Ontario, la Phase III – Prestation intégrée des services d'emploi, annoncée pour la première fois en 2019, a été lancée dans les trois régions de modélisation.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la responsabilité des services d'emploi pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail a été transférée aux gestionnaires de systèmes de services. Ces derniers sont aussi entièrement responsables de la planification, de la conception et de la prestation des services d'emploi d'Emploi Ontario et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) au sein de la région desservie désignée. Au cours de cette phase, les gestionnaires de systèmes de services collaboreront étroitement avec les bureaux du POSPH et avec les municipalités locales, qui continueront à fournir du soutien au revenu, des prestations et du soutien pour une vie plus stable.

Il s'agit d'une étape importante en ce qui a trait à l'intégration du système d'emploi de la province et de la transformation continue des services d'Emploi Ontario. Ces changements témoignent de l'engagement du ministère à offrir des services d'emploi et de formation de la

plus haute qualité à la population de l'Ontario et à faire en sorte que les chercheurs d'emploi, les entreprises et les collectivités reçoivent les services dont ils ont besoin.

### **Changements au sein des régions de modélisation**

Au cours des phases de planification et de transition, les gestionnaires de systèmes de services ont établi des plans de prestation de services dans le cadre du nouveau modèle de prestation intégrée. Ces plans ont été mis au point en collaboration avec les partenaires communautaires et de prestation de services. Les gestionnaires ont envisagé d'apporter des modifications à la composition de leur réseau de prestation de services. Selon les informations recueillies par le biais des soumissions de résultats de la phase de transition, les gestionnaires ne prévoient pas d'apporter des changements majeurs à leurs réseaux locaux. Les gestionnaires prévoient de conserver leurs fournisseurs existants et continueront de travailler en étroite collaboration avec eux pour fournir des services et atteindre les objectifs de prestation.

Certains fournisseurs pourraient choisir de ne pas renouveler leurs ententes de prestation de service avec les gestionnaires de systèmes de services. Toutefois, toute décision de ne pas continuer à fournir des services est entièrement laissée à la discrétion de ces organismes.

Les clients d'Emploi Ontario dont les plans de service sont toujours actifs après le 1<sup>er</sup> janvier 2021 continueront d'être soutenus dans leurs progrès vers leurs objectifs d'emploi. Ils recevront des services jusqu'à ce qu'ils n'aient plus besoin de soutien, c'est-à-dire lorsqu'ils mettront fin à leur plan de service. Les gestionnaires de systèmes de services doivent effectuer les suivis pertinents pour ces clients. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tous les nouveaux clients ont accès aux services d'emploi par l'entremise du réseau du fournisseur de service du gestionnaire de systèmes de services.

En tant qu'administrateur du système, le ministère travaille en étroite collaboration avec les gestionnaires de systèmes de services pour s'assurer de la continuité du service aux clients. Cela comprend les personnes ayant des besoins particuliers. Les gestionnaires de systèmes de services sont tenus de veiller à ce que les clients aient accès à un soutien continu lors de la mise en œuvre des changements, tout en maintenant un réseau sain et résilient. Les gestionnaires sont aussi tenus d'assurer un accès raisonnable aux sites de prestation de

services en personne, dans le respect des normes minimales de temps de déplacement du ministère.

### **Renseignements à l'intention des fournisseurs autochtones**

Il est important de noter que les changements introduits dans la phase de modélisation ne s'appliqueront pas aux services fournis par les Premières Nations dans les réserves. Il n'y aura aucun changement immédiat à l'accès aux services d'emploi et à leur prestation pour les clients des régions de modélisation, y compris les clients des Premières Nations qui ont accès aux services d'emploi et de formation à l'extérieur des réserves.

### **Prochaines étapes**

Alors que la mise en œuvre se poursuit dans les régions de modélisation, le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) et les ministères partenaires s'associeront aux gestionnaires de système de services afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les clients par le biais du comité mixte formé du Ministère et des gestionnaires de système de services, et impliqueront les organisations clés ainsi que les gestionnaires afin de soutenir les personnes handicapées par le biais du groupe de référence pour le soutien aux personnes handicapées.

Au fur et à mesure que les résultats des régions de modélisation seront disponibles, ceux-ci seront utilisés pour orienter la politique et la conception des phases de transformation ultérieures. En outre, les leçons tirées des régions de modélisation seront appliquées aux déploiements futurs à l'échelle de la province. Dès que les calendriers pour la pleine mise en œuvre provinciale auront été établis, ils seront communiqués par l'intermédiaire du réseau. Le ministère demeure résolu à communiquer régulièrement avec ses fournisseurs afin de les aider à comprendre les changements à venir et à s'y préparer.

En dehors des régions de modélisation, le MTFDC continuera de collaborer avec des partenaires de prestation de services à l'échelle de la province pour planifier et offrir des services d'emploi et d'assistance sociale plus solides, axés sur la région, qui aident davantage de personnes à trouver et à conserver un emploi.

## **Perspectives**

Comme vous le savez, les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario sont plus essentiels que jamais pour réagir à l'incertitude économique vécue par les chercheurs d'emploi, les travailleurs et les employeurs ontariens. Le travail continu de votre organisation destiné à ajuster la façon dont les services sont fournis dans votre région représente une partie importante des efforts du gouvernement pour aider les gens et les entreprises à faire face aux conséquences économiques de la COVID-19 et pour appuyer plus de personnes dans leurs démarches visant à trouver et à conserver des emplois de qualité.

Merci de votre collaboration soutenue alors que nous modernisons le système d'emploi et de formation de l'Ontario.

Meilleures salutations,

### ***Original signé par***

Andrew Irvine  
Sous-ministre adjoint (A)  
Division de l'emploi et de la formation

### **c. c. :**

David Carter-Whitney, sous-ministre adjoint, Division des politiques et des innovations relatives à la main-d'œuvre

Nelson Loureiro, sous-ministre adjoint, Division de l'innovation, de la mise en œuvre et des politiques de l'aide sociale, Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

Drew Vanderduim, (A) sous-ministre adjoint, Division des opérations relatives à l'aide sociale, Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.